



VILLE DE GASSIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL*L'an deux mille vingt cinq**le : Quatre décembre à 18 heures 00*

Le Conseil Municipal de la Commune de Gassin dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Anne-Marie WANIArt, Maire,

Date de convocation du Conseil Municipal : 28 novembre 2025.

Membres présents : Agnès MARTIN, Séverine VILLETTÉ, Didier SILVE, Hervé BERNE, Sylvie BRUNET, Elisabeth DIGNAC, Anne-Marie MARCELLINO, Chantal SIMONI, Serge VOTA, Patrice REYNAUD, Mélanie CASCANT, Florian MARQUES, Solène PESCH.

Nombre de Conseillers :	
en exercice	21
présents	12
votants	14

Membre(s) excusé(s) ayant donné pouvoir :

Monsieur François MATTON à Madame Sylvie BRUNET,
Madame Florence BEC à Madame Agnès MARTIN,
Madame Caroline FUCHS à Madame Séverine VILLETTÉ,
Monsieur Sébastien BRUNO à Monsieur Hervé BERNE.

Certifié exécutoire compte tenu de la réception en Sous-Préfecture
le : 08/12/2025
et de la publication sur le site internet
le : 09/12/2025

Membre(s) absent(s) :

Monsieur Karim JERIBI
Monsieur Grégory HERMELIN
Monsieur Anthony AMSTER

Secrétaire de séance : Madame Séverine VILLETTÉ.

N° 25/60

OBJET : AVANCE SUR SUBVENTION OMACL

Madame Anne-Marie WANIArt, Maire, expose :

La saison 2025 prenant fin, les charges fixes supportées par l'OMACL en début d'année civile ne lui permettent pas d'attendre l'attribution d'une subvention au titre de l'exercice 2026.

Le vote du budget primitif étant prévu au cours du premier trimestre, il est proposé en conséquence, d'octroyer une avance de subventions à ladite association, d'un montant de 30 000 € afin que celle-ci puisse fonctionner sereinement.

Le CONSEIL MUNICIPAL, ouï l'exposé de son rapporteur, **après en avoir délibéré à L'UNANIMITÉ des suffrages exprimés** (Madame Agnès MARTIN et Madame BRUNET Sylvie sortant de la Salle du Conseil municipal et ne participant pas au vote),

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATION N° 25/60 DU 4 DÉCEMBRE 2025 (SUITE)**

- **APPROUVE** l'avance sur subvention de l'OMACL d'un montant de 30 000 € par anticipation budgétaire avant validation par reprise sur le budget primitif 2026.
- **AUTORISE** Madame le Maire à faire mandater la somme correspondante,
- **DIT** que les crédits seront inscrits au Budget 2026.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulon dans un délai de 2 mois, à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr



Copie conforme au registre des délibérations.
Le Maire,
Anne-Marie WANIArt

Signature bleue d'Anne-Marie Waniar, Maire de Gassin.

La secrétaire
Séverine VILLETTÉ

Signature bleue de Séverine Villette, secrétaire de la mairie.